

LE CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE. UN ACCÈS À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR TOUS LES COLLÉGIENS

Marie-Christine Bordeaux, Anne-Cécile Nentwig
En collaboration avec Cécile Martin et Samuel Périgois

L'éducation artistique et culturelle constitue un enjeu stratégique pour les politiques publiques de l'éducation et de la culture. Elle implique un partenariat institutionnel et opérationnel fort à l'échelle nationale et territoriale et fait l'objet de relances régulières qui remettent en débat ses finalités ainsi que ses cadres et modalités d'action. L'État a joué historiquement un rôle essentiel dans l'institutionnalisation de pratiques qui furent d'abord militantes. Cependant, le rôle des collectivités est devenu de plus en plus affirmé au fil des décennies, au point que celles-ci sont devenues un interlocuteur majeur, prenant de plus en plus en charge le difficile impératif de généralisation et d'égalité d'accès pour l'ensemble des établissements scolaires, et assurant d'une certaine façon une continuité de l'action publique que l'État n'assure plus dans ce domaine.

L'éducation artistique et culturelle reste cependant une compétence partagée et mobilise sur le terrain des acteurs variés : artistes, professionnels de la culture, enseignants, chefs d'établissements et responsables au sein de l'Éducation nationale à différents niveaux, personnels des collectivités ; sont plus rarement associés les associations et réseaux relevant de l'Éducation populaire, ce qui est un des défis pour l'avenir de ces pratiques. Cette diversité partenariale implique un travail important de débat et de coordination pour l'élaboration de véritables parcours d'éducation artistique et culturelle à l'échelle des territoires.

À l'instar des villes, un grand nombre de départements ont investi le champ de l'éducation artistique. Ils le font de diverses manières, en s'appuyant, selon les cas, sur leurs structures propres (les

organismes départementaux de développement des arts vivants, les bibliothèques, archives et musées départementaux), sur des dispositifs nationaux largement pris en charge localement (dispositifs d'éducation au cinéma pilotés par le CNC), sur les schémas départementaux des enseignements artistiques, centrés prioritairement sur les conservatoires et les écoles de musique, mais intégrant de plus en plus ces questions, ou bien dans une visée plus générale, sous la forme de plans départementaux d'éducation artistique et culturelle. Les modalités concrètes en sont assez variées : appels à projets, prix et concours, sorties culturelles, actions de sensibilisation, cartes et chèques culture, mesures de soutien direct aux établissements, formules incitatives pour l'intervention d'équipes artistiques, mise en œuvre ou adaptations locales de dispositifs nationaux, etc. Il en est de même

pour les modalités d'organisation et les champs artistiques et culturels abordés (dispositifs mono- ou pluri-thématiques). On remarque cependant, dans le droit fil des expérimentations menées au cours des années 1990 sous l'impulsion d'une politique interministérielle volontariste, que la notion de parcours, récemment remise sous les feux de l'actualité par la loi sur la refondation de l'école et plus particulièrement le projet d'inscription d'un parcours culturel pour tous les élèves, est très présente dans les politiques départementales.

Dans ce paysage dynamique et contrasté, le Conseil général de l'Oise mène, depuis près d'une dizaine d'années, une politique volontariste en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans les collèges. L'instrument principal de cette politique est le Contrat départemental de développement culturel

(CDDC), dispositif porté par le Conseil général en partenariat avec le Rectorat de l'Académie d'Amiens, l'Inspection académique de l'Oise ainsi que la Drac Picardie. Le CDDC vise à sensibiliser les élèves aux arts et à la culture par la pratique, la confrontation aux œuvres et la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, dans des domaines culturels variés. Il se concrétise par des parcours culturels mis en œuvre conjointement par un ou plusieurs enseignant(s) et partenaire(s) culturel(s), dans une configuration qui laisse une place significative à une dynamique de projet portée par les acteurs de terrain.

Soucieux de consolider son intervention dans ce domaine et d'évaluer la pertinence de son action, le Conseil général de l'Oise a confié à l'automne 2011 une étude sur le CDDC à l'Observatoire des politiques culturelles, dont le rapport final a été remis en octobre 2012¹. Ce travail s'est inscrit dans une actualité marquée par les réflexions sur la réforme des collectivités territoriales et par les inquiétudes liées aux contraintes accrues en matière de financement des politiques publiques.

Le présent article constitue un compte-rendu de l'enquête sur le CDDC. Celle-ci s'est déroulée au cours de l'année scolaire 2011-2012. Elle s'appuie sur une analyse documentaire, sur la réalisation d'une cinquantaine d'entretiens auprès de représentants des différentes catégories d'acteurs, bénéficiaires du dispositif et

intervenants, et sur une démarche d'observation et de mise en perspective de la situation isarienne avec celle d'autres territoires.

LE CDDC : UN DISPOSITIF PARTENARIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, BIEN MOBILISÉ ET APPRÉCIÉ PAR LES ACTEURS

La montée en puissance du CDDC, en termes de nombre de projets soutenus et en termes financiers, depuis sa création en 2005, traduit non seulement l'engagement des collectivités publiques, mais aussi les attentes importantes des équipes enseignantes et des établissements scolaires dans ce domaine. Entre 2005 et 2011, le nombre de projets-parcours est passé de 166 à 252 et s'est stabilisé depuis à 245 projets environ. 85 % des collèges du département sont concrètement concernés, et chaque collège propose entre 2 et 5 projets-parcours. Une cartographie précise des établissements bénéficiaires, des partenaires et des domaines culturels mobilisés est tenue à jour chaque année ; elle témoigne notamment de l'impact sur les collèges ruraux et les collèges situés dans les zones de la politique de la ville. Le budget global, qui repose sur un effort important du Conseil général pour financer les projets, est abondé par la Drac et le Rectorat, par le biais de subventions et d'heures affectées aux collèges.

Le CDDC vise à la fois des objectifs quantitatifs (garantir à l'ensemble des élèves du département d'être touchés, au moins une fois pendant leur scolarité au collège, par un parcours artistique et culturel) et qualitatifs (préserver l'esprit de projet, éviter l'effet catalogue, remédier à l'absence d'acteurs culturels dans les territoires éloignés, garantir la triple ambition de l'éducation artistique). Il s'inscrit plus largement dans une offre culturelle et éducative variée en direction de la jeunesse, la politique du Conseil général étant bien dotée en dispositifs dans ces secteurs. Les personnes interrogées dans le cadre de l'étude ne perçoivent néanmoins pas de concurrence entre le CDDC et les autres dispositifs pour la jeunesse.

La mobilisation de trois niveaux de partenariats

Fruit d'une volonté de travail partenarial entre le Conseil général et l'État, concrétisée en 2006 par la signature d'une convention tripartite, le CDDC engage chacun des partenaires dans un projet de démocratisation culturelle et d'équité territoriale. Cette logique partenariale est prégnante à plusieurs niveaux. Les partenaires initiaux (partenariat instituant) sont en effet toujours présents et en dialogue – même si les temps d'interaction et d'échange sont actuellement limités à une dimension opérationnelle (comités de pilotage, lancement des appels à projets, etc.). Les partenariats d'organisation (structures, établissements, services, comité de pilotage) et de réalisation (enseignants, artistes et professionnels de la culture) marquent également le quotidien du dispositif et ont conservé au fil du temps leur rôle et leur dynamique propre.

Un dispositif perçu comme cohérent et facilitateur

Bien identifié et approprié par les acteurs, le dispositif est resté cohérent avec les objectifs qui ont présidé à sa création : diffusion dans tous les territoires (seuls 3 collèges sur 81 n'ont jamais participé à un parcours depuis le lancement du CDDC), portage réel des

“L'une des originalités de la politique départementale est l'ouverture du CDDC, depuis plusieurs années, à la culture scientifique et technique, domaine qui reste traditionnellement peu investi dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.”

projets par les acteurs concernés (enseignants et acteurs culturels, aussi bien artistes que médiateurs), diversité des domaines culturels mobilisés, travail en équipe au sein des établissements scolaires, etc.

D'une manière générale, le dispositif est ressenti comme facilitateur, aussi bien du point de vue de la motivation des enseignants que du point de vue des savoir-faire des partenaires culturels. Le rôle important donné aux chefs d'établissements, qui s'en saisissent pleinement dans la plupart des cas (le système des correspondants culturels en collèges n'ayant pas été privilégié) montre, s'il en était encore besoin, que cet échelon de responsabilité a été longtemps sous-estimé et qu'il doit être investi fortement dans une politique fondée sur les parcours culturels. Tout comme les chefs d'établissements, les enseignants affichent un réel attachement au CDDC, qu'ils apprécient pour sa facilité de mise en œuvre et pour la transversalité des thématiques. Les domaines artistiques les plus mobilisés dans les projets sont généralement le spectacle vivant et les arts visuels. Mais l'une des originalités de la politique départementale est l'ouverture du CDDC, depuis plusieurs années, à la culture scientifique et technique, domaine qui reste traditionnellement peu investi dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.

L'enquête montre que l'éducation artistique et culturelle exige des moyens, mais que ceux-ci ne sont pas hors de portée des collectivités. Dans le cas de l'Oise, comme cela avait pu être démontré à l'époque des sites expérimentaux d'éducation artistique (notamment en 1993), un nombre important de parcours culturels et une bonne cohérence dans leur organisation garantissent une indispensable exigence de qualité et permettent de couvrir les trois expériences de l'art et de la culture qui structurent l'éducation artistique et culturelle : fréquentation (pratique de spectateur), expression (pratique d'acteur), médiation et acquisition de savoirs (pratique réflexive). Bien que certains enquêtés trouvent que le Conseil général joue un rôle prégnant dans le choix des artistes et des profes-

sionnels partenaires, la plupart d'entre eux estiment que le dispositif est assez souple sur ce plan et les chefs d'établissement sont favorables à une expertise relevant du Département et de la Drac. D'un point de vue fonctionnel et d'expérimentation du dispositif, les difficultés soulevées par les enquêtés concernent essentiellement des questions organisationnelles : coûts des transports pour les sorties, obstacles propres aux zones rurales éloignées, intégration dans les emplois du temps, adéquation des calendriers des différents partenaires, notamment entre mondes éducatif et culturel avec, dans un certain nombre de cas, des difficultés pour les enseignants pour rencontrer, en amont, les partenaires culturels retenus, la préparation des projets se faisant avec la structure culturelle référente.

La qualité du suivi et de l'accompagnement : un facteur-clé de la réussite du dispositif

Une dimension importante du CDDC, largement soulignée par les personnes rencontrées dans le cadre de l'enquête, est la qualité du suivi apportée par les partenaires du dispositif, en particulier le rôle du service chargé de coordonner le CDDC au sein du Conseil général. Les interventions de la cellule spécialisée au sein de l'Inspection académique et du service éducation artistique de la Drac sont également appréciées bien que parfois moins bien repérées par les acteurs. Le rôle de chef de file du Département est bien identifié et cette dimension de suivi individualisé, de dialogue, d'écoute des besoins, de coordination et de médiation a prouvé là sa pertinence. Le faible nombre d'échecs ou de projets arrêtés à mi-parcours tient au fait que le CDDC n'est pas seulement un guichet financier pour des actions, mais surtout un dispositif d'accompagnement qui encourage la logique de projet. La crainte de voir se multiplier la demande bien au-delà des possibilités financières des partenaires publics ne s'est pas réalisée pour l'instant : une sorte de régulation a été constatée entre les moyens mis en œuvre et les besoins exprimés.

L'étude ne préconise pas de refonte ou de corrections des critères, car ceux-ci sont formulés comme des repères et non comme des outils de sanction, étant mobilisés en amont (dans la phase d'écriture des projets avec l'importante activité de conseil signalée plus haut) plus qu'en aval (dans la phase d'instruction des dossiers et de sélection). Dimension intéressante et relativement peu fréquente, les propositions incomplètes ou insuffisantes donnent lieu à des allers-retours et les projets peuvent être représentés, l'accent étant mis sur la réussite de tous et sur le développement culturel.

Chaque parcours fait en théorie l'objet d'un bilan (chiffré) et d'une évaluation (écart entre les objectifs et le réalisé) de la part de tous les acteurs concernés par l'opération (chefs d'établissements, enseignants, acteurs culturels, élèves). Les bilans des chefs d'établissements ont constitué une source précieuse pour l'enquête. Au niveau des parcours, les résultats sont moins exploitables car l'enseignant est assez souvent seul à rédiger les bilans. Ce problème est récurrent dans les parcours culturels, dont le nombre d'heures réduit ne permet pas une réelle implication des artistes au moment de cette ultime discussion, surtout dans les zones rurales éloignées, qui sont pourtant prioritaires pour le Conseil général. Au-delà des besoins en matière de bilan et de retour sur expérience, il y a là un signe possible de la transformation de l'artiste partenaire en artiste fournisseur d'interventions, problème auquel il faut rester très attentif car c'est la limite à laquelle se heurtent toutes les politiques fondées sur des parcours, c'est-à-dire sur des unités d'action composées d'un nombre réduit d'heures d'activité menées en partenariat.

Les modalités et degrés d'appropriation

Le lien avec l'histoire des arts mérite d'être souligné. Le secteur culturel craignait à juste titre, lors de l'instauration de cet enseignement en 2008, que la dimension pratique et artistique de l'éducation artistique ne soit évacuée au bénéfice d'un enseignement

théorique, potentiellement rébarbatif, et délivré par des enseignants peu ou mal formés. Ces problèmes ne doivent pas être éludés, mais on constate dans cette étude que l'enseignement de l'histoire des arts et sa validation au Brevet des collèges constituent au contraire un ancrage fort pour le CDDC qui bénéficie ainsi d'une validation sur le plan pédagogique. Inversement, le CDDC donne souvent un sens à cet enseignement, en ouvrant celui-ci au partenariat et aux pratiques effectives sans laisser ces deux dimensions au libre choix d'enseignants motivés, c'est-à-dire à une grande inégalité de contenu selon les collèges et les classes.

Du point de vue de l'appropriation par les établissements, plus un collège est en situation défavorisée (milieu rural ou zone Éclair²), plus les parcours sont présents et investis très positivement en tant qu'outils pédagogiques à part entière. Les collèges ruraux utilisent également ce dispositif pour « faire venir » la culture dans leurs territoires, ce qui, dans certains cas, fait du collège un acteur culturel du territoire. Leur situation géographique conditionne cependant le partenariat, car les collèges font plus fréquemment appel à des structures culturelles à fort rayonnement artistique, dotées de moyens conséquents et capables de se déplacer facilement dans tout le département.

“Du point de vue de l'appropriation par les établissements, plus un collège est en situation défavorisée (milieu rural ou zone Éclair), plus les parcours sont présents et investis très positivement en tant qu'outils pédagogiques à part entière.”

Du côté des acteurs culturels, des différences d'investissement dans le CDDC apparaissent également en fonction de leur taille et de leur mode d'organisation. Si les artistes indépendants sont bien présents dans les parcours (ils représentent 40% des partenaires culturels mobilisés), ce sont néanmoins les structures les plus importantes qui interviennent le plus sur l'ensemble du département. D'une manière générale, les acteurs culturels estiment que le CDDC ne bouleverse pas leurs modes de fonctionnement et qu'il a plutôt pour conséquence de les conforter. Bien que le Conseil général cherche à se prémunir contre toute forme de monopole artistique, une vigilance doit s'exercer car les partenariats tendent naturellement à devenir pérennes, c'est-à-dire à privilégier systématiquement les mêmes structures.

Les effets structurants en matière de développement culturel

Par leurs modalités d'organisation et de réalisation, par les interrelations qu'ils génèrent, les parcours produisent des effets sur les acteurs culturels, éducatifs, sur les élèves mais aussi sur les territoires. Ils peuvent ainsi constituer un point d'ancrage pour la vie culturelle des territoires ruraux, ou être utilisés pour assurer le maintien et la transmission d'habitudes de coopération avec des partenaires culturels, face aux difficultés générées par le fort renouvellement des enseignants. Les parcours permettent également d'intégrer l'art et la culture dans les axes et les missions du collège, voire de favoriser l'implication des familles même si ce dernier point reste encore peu développé dans le dispositif.

Par ailleurs, en définissant l'intervention en milieu scolaire comme une mission importante pour les tutelles, le CDDC incite les structures culturelles à renforcer leurs démarches dans ce secteur, à produire des outils de médiation spécifiques, à se préoccuper des besoins des partenaires éducatifs en proposant des pistes d'activités inspirées des programmes scolaires, etc. Le CDDC fait ainsi évoluer les pratiques du milieu culturel et artistique de l'Oise par la mise en place de protocoles spécifiques en lien avec les actions jeunes publics.

PROPOSITIONS POUR UN RENFORCEMENT ET UNE PÉRENNISATION DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE L'OISE

Le diagnostic réalisé a permis de formuler un ensemble de propositions pour accompagner l'évolution de l'intervention du Conseil général dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Présentées dans le rapport final de l'étude, elles ne visent pas une remise en cause ou une refonte totale du CDDC – dont la pertinence et la souplesse doivent être préservées – mais l'identification de pistes de travail pour renforcer la qualité et la pérennité du dispositif dans un contexte général contraint.

1/ Tout d'abord, l'étude souligne la qualité du partenariat au sein du pilotage du dispositif (Conseil général, Drac, Éducation nationale). Elle propose de *consolider ce partenariat* et de *réaffirmer l'engagement du Conseil général dans le champ de l'éducation artistique*. La signature d'une nouvelle convention pluriannuelle entre le Conseil général, la Drac et l'Inspection académique et le Rectorat, permettrait ainsi de renforcer durablement le dispositif.

Par ailleurs, l'affichage d'une politique départementale forte dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation artistique et culturelle passe par une étroite coordination des actions entre les services du Conseil général. En ce sens, il serait utile de favoriser la participation de représentants des différentes directions dans les réunions, de favoriser l'élaboration et l'usage d'outils communs, et de renforcer l'articulation entre les différents dispositifs et leurs complémentarités, notamment en termes de contenus et d'organisation. L'articulation avec d'autres niveaux scolaires (par exemple le lien CM2/6^e) – et donc d'autres niveaux de collectivités – est aussi une question importante. Plus largement, les relations avec les intercommunalités et les départements proches pourraient être renforcées.

2/ En termes d'optimisation du fonctionnement du dispositif, l'étude préconise de conserver la qualité du pilotage et du suivi reconnue par l'ensemble des acteurs, tout en poursuivant l'accompagnement actuel et l'usage des outils de gestion, d'analyse et de suivi mis en place (guide des partenaires culturels et aide à l'identification d'intervenants, ressources sur le portail Internet, tableaux de bord statistiques et cartographiques, etc.). Il importe que ces outils soient pérennes, actualisables et qu'ils soient aussi au service du débat public sur le dispositif.

L'étude suggère également d'accroître l'implication des artistes et des parents d'élèves, notamment en les associant aux comités de pilotage et, plus largement, de renforcer la formation conjointe des enseignants et des acteurs culturels, en mettant en place une ou des journées annuelles de formation. Elle souligne, en effet, le déficit d'offre de formation qui est souvent observé dans les politiques territoriales une fois que les plans locaux ont atteint leurs objectifs quantitatifs et leurs rythmes. Le rôle des réseaux d'éducation populaire doit aussi être interrogé, car ils sont très peu présents.

3/ Un troisième axe de réflexion porte sur le renouvellement du CDDC et de ses contenus au regard des enjeux actuels. Il s'agit, d'une part, pour un dispositif devenu relativement mature et bien approprié, d'éviter le risque de routine et, d'autre part, d'anticiper sa mobilisation et sa mise en œuvre futures.

L'étude propose de poursuivre la logique d'ouverture et d'adaptation des contenus aux évolutions actuelles (diversité des contenus abordés, croisement des domaines artistiques et culturels, évolution des partenariats dans les propositions, etc.) et l'appui sur les ressources locales. Des

thèmes pour l'instant faiblement mobilisés par les porteurs de projets (numérique, cinéma d'animation, musiques actuelles, etc.) pourraient ainsi être développés. Il serait intéressant d'encourager le montage de projets sur des thématiques innovantes, transversales ou articulées à une actualité culturelle locale (festivals, opérations mémorielles et patrimoniales, etc.), comme cela a déjà été expérimenté, sans remettre en cause la liberté d'action et de choix de thématique offerte par le dispositif.

En l'état actuel, il est difficile de connaître l'évolution future des demandes vis-à-vis du dispositif. Mais plusieurs pistes sont imaginables dans la perspective d'une évolution des modalités de soutien aux projets : expérimentations ponctuelles et ciblées sur différents calendriers et sur quelques établissements (pour traiter les questions de durabilité des projets et de continuité de l'action publique éducative et culturelle), identification de territoires prioritaires où les établissements pourraient à l'avenir bénéficier d'un soutien accru du Département, notamment dans les zones rurales éloignées.

Toutefois, il est indispensable de conserver la logique de projet – garantie de qualité et repart contre l'inflation des demandes –, le principe du « groupe classe » et de poursuivre le cas par cas qui a fait la preuve de son efficacité, pour ne pas rigidifier un dispositif dont la qualité principale est l'accompagnement et la souplesse.

4/ Enfin, dans une optique de consolidation de l'offre, l'étude soulève des pistes de travail afin de renforcer la lisibilité et la visibilité de la politique départementale et de valoriser le dispositif (à la fois dans une démarche de communication interne au Département et externe) à travers des outils de communication clairs, efficaces et évolutifs. Refonte du site Internet, publication d'un ouvrage

valorisant les actions, journée annuelle de restitution et d'échanges seraient de nature à améliorer l'information et l'implication des porteurs de projets, ainsi que l'accueil d'enseignants nouvellement arrivés dans l'Oise, dont le renouvellement important a souvent été évoqué au cours des entretiens et constitue un défi pour l'ancrage du CDDC dans la durée.

En conclusion, cette enquête sur le Contrat départemental de développement culturel mis en place par le Conseil général de l'Oise souligne une nouvelle fois l'intérêt et la complexité des dispositifs incitatifs pour l'éducation artistique et culturelle. Ils sont intrinsèquement liés à la fois à la rigueur et à la souplesse des partenariats sur lesquels ils reposent, mais aussi à l'investissement personnel des professionnels concernés. Le cas de l'Oise illustre bien l'engagement progressif des départements en faveur de l'éducation artistique et culturelle et les atouts majeurs que représente ce niveau territorial en matière d'égalité d'accès, de garantie de qualité et d'animation territoriale.

Marie-Christine Bordeaux

Chercheuse au GRESEC, maître de conférences à l'Université de Grenoble

Anne-Cécile Nentwig

Docteure en sociologie de l'Université de Grenoble (UPMF).

En collaboration avec **Cécile Martin**
directrice des études

et **Samuel Périgois**

chargé de mission Études/Colloques à l'Observatoire des politiques culturelles.

Le Contrat départemental de développement culturel du Conseil général de l'Oise. Un accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous les collégiens.

NOTES

1- Cette étude pilotée par l'Observatoire des politiques culturelles a été placée sous la responsabilité scientifique de Marie-Christine Bordeaux (chercheuse au GRESEC, maître de conférences à l'université de Grenoble) et réalisée avec Anne-Cécile Nentwig (docteure en sociologie) et l'équipe de l'Observatoire des politiques culturelles (Cécile Martin, directrice

des études, et Samuel Périgois, chargé de mission). Le rapport d'étude est consultable auprès de l'Observatoire des politiques culturelles et du Conseil général de l'Oise.

2- L'appellation Éclair (Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) correspond au dispositif de classement en zone d'éducation prioritaire.